

## Check-list

<input checked="" type="checkbox"/>	
Avant la date de l'examen	
<input type="checkbox"/>	<b>Moyens auxiliaires</b> : préparer et tester
<input type="checkbox"/>	<p><b>Transfert des données</b> : préparer et tester</p> <p>Les documents que j'ai créés pendant la simulation d'une mise en situation professionnelle (partie 1 de l'examen) font partie intégrante de l'examen et sont évalués selon trois critères. Je suis donc tenu de remettre ces données aux experts pendant l'examen. Sans données, pas de points ; sans points, pas de note !</p> <p>Lorsque je travaille sur papier, je remets le document aux experts.</p> <p>Lorsque je travaille sur ordinateur, je remets les données aux experts par voie électronique, sur une clé USB. Pour cela, j'apporte une clé USB vierge à l'examen. J'y copie les fichiers que j'ai créés et je la remets aux experts lorsqu'ils me le demandent. On me rend la clé dès que les experts ont enregistré les données sur leur appareil.</p> <p>Je teste le transfert des données de l'appareil que j'ai utilisé lors de l'examen vers un autre appareil !</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Trajet</b> : planifier</p> <p>Je planifie mon trajet de manière à disposer d'une marge de temps suffisante.</p>
Le jour de l'examen	
<input type="checkbox"/>	<p><b>Trajet</b></p> <p>Si le trajet ne se déroule pas comme prévu, j'en informe, dans la mesure du possible, le secrétariat de la branche (tél. : 061 202 94 45). En cas de retard des transports publics, je me procure, dans la mesure du possible, une attestation.</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Préparation / configuration</b> des moyens auxiliaires</p> <p>Sur le lieu de l'examen, je configure mon matériel (appareil, hotspot, Wi-Fi, etc.) avant le début de l'examen. Lorsque les surveillants m'invitent à entrer dans la salle d'examen, tout est prêt.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Les PEX vont vérifier mon identité à l'aide d'une pièce d'identité</p> <p>➔ Il faut absolument avoir sa <b>carte d'identité</b> sur soi !</p>

<input type="checkbox"/>	On me demande si mon <b>état de santé</b> me permet de passer l'examen. Si je répons par la négative, l'examen n'aura pas lieu. Je devrai alors envoyer rapidement un certificat médical à l'organisme chargé de l'examen.
<input type="checkbox"/>	<b>Documents d'examen</b> (description de cas, simulation d'une mise en situation pratique/annexes) sont préparés par les experts et me sont remis.
<input type="checkbox"/>	<b>Prise de congé</b> À l'issue de l'examen, les experts me saluent. Ils ne sont pas autorisés à me donner la moindre information sur le résultat de l'examen.
Après l'examen	
	La note de l'examen final en entreprise/du travail pratique sera indiquée dans mon relevé de notes du CFC. L'organisme d'examen de la branche du commerce n'est pas autorisé à communiquer au préalable des notes ni aucune autre information (par exemple «réussi» ou «échoué»).
	Chaque canton a ses propres règles concernant la consultation des épreuves et les délais de recours. Je recevrai ces informations en même temps que mon relevé de notes du CFC.